

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er juin 2020

ANNULATION DU SECOND TOUR DES MUNICIPALES - (N° 3021)

Adopté

AMENDEMENT

N° CL13

présenté par
M. Vuilletet, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« même décret »

les mots :

« décret prévu au premier alinéa du présent 3° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.